

**Vendredi 10 avril 2015**

**Pas de modification des taux d'imposition**

Le Conseil municipal a voté le budget 2015 de la commune : 344 984 € en fonctionnement et 305 479 € en investissement.

- Les **taux** ont été reconduits : 4,85 pour la Taxe d'habitation ; 9, 54 pour le foncier bâti ; 30, 36 pour le foncier non bâti.
- **Travaux envisagés** : Entretien de la voirie (bouchage de trous, reprise des traçages au sol), création d'une aire de jeux pour les enfants au parc des roses, aménagement de la grange du presbytère...)
- **Budget assainissement** : 107 276 € en fonctionnement et 130 627 € en investissement. Le traitement des eaux usées de la gare sera réalisé non pas par une micro-station comme initialement prévu mais par la création d'un réseau de transport vers le bourg-centre. La redevance sera désormais la même pour l'ensemble du village : 60 € pour le raccordement et 0, 40 € par m3 d'eau usée pour le traitement.
- **Lotissement de la prairie** : 94 922 € en fonctionnement et 81 568 € en investissement.
- **Syndicat du collège de Dampierre-sur-Salon** : Les nouveaux statuts intégrant le collège sur deux sites à Dampierre et Champlitte sont approuvés par le CM.
- **8 Mai** : La cérémonie aura lieu à 11 h 30 au monument, place du souvenir.